

RÉGIONS



SEINE-AVAL

Un territoire à réinventer

● **L'Etat vient de créer une opération d'intérêt national sur le territoire de Seine Aval associant 51 communes sur la base du volontariat.**

● **Objectifs : augmenter le taux d'emploi de 20% dans cette zone frappée par la désindustrialisation, construire 2500 logements neufs par an, et renforcer la desserte par les transports en commun.**

● **Une opération pilotée par l'Etablissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval (Epamsa).**

Le 31 janvier, Pierre Bédier, président du conseil général des Yvelines, Jean-Paul Huchon, président du conseil régional, et Pierre Mutz, préfet de région, ont signé le protocole de l'opération d'intérêt national (OIN) Seine Aval, s'engageant à y consacrer 265 millions d'euros d'ici à 2013.

Les outils sont tous en place pour mettre en œuvre le redéveloppement de ce territoire de près de 40000 ha, répartis sur 51 communes des Yvelines, s'étendant de Conflans-Sainte-Honorine, à l'est, aux portes de l'Île-de-France, à l'ouest: cadre juridique avec les décrets de

création de l'OIN (mai 2007); cadre politique avec l'adhésion des 51 communes; cadre financier et cadre technique avec l'Etablissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval (Epamsa, pilote de l'opération), l'Etablissement public foncier des Yvelines et l'Agence d'urbanisme et de développement de Seine Aval. Puissant durant les 30 glorieuses (avec Renault à Flins, Simca à Poissy, Aérospatiale aux Mureaux), le territoire souffre, depuis trois décennies, d'une forte désindustrialisation. Le taux d'emploi de 0,68 est le plus bas de toutes les OIN franciliennes et les revenus des habitants n'excèdent pas 75% du revenu moyen régional. Parallèlement à son déclin, Seine Aval a assisté à la montée en puissance des deux villes nouvelles de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Cergy-Pontoise.

Volonté de revanche. C'est sans doute animés d'une volonté de revanche que les 51 conseils municipaux ont soutenu ce projet ambitieux et accepté de partager leur pouvoir d'urbanisme avec l'Etat. «Le volontariat des 51 communes est l'un des principes fondateurs de l'OIN et une garantie pour l'avenir», insiste Pierre Bédier, également président du conseil d'administration de l'Epamsa. Enjeu prioritaire, l'augmentation du taux d'emploi, de l'ordre de 20%,

s'accompagnera du développement de l'offre résidentielle. Objectif visé: 2500 logements neufs l'an en 2010 contre 1000 actuellement.

Tangentielle ouest. Ce développement économique et urbain, mené dans le respect de la protection des plateaux agricoles et naturels et le souci de mise en valeur de l'environnement, passe par une amélioration de la desserte par les transports en commun. Fin 2008, les services seront cadencés sur la ligne Paris-Mantes par Poissy et fin 2009, sur la ligne Paris-Mantes par Conflans. A compter de 2009, des TGV reliant la Normandie à l'Est de la France pourraient desservir Mantes et Conflans. Les études du prolongement d'Eole à l'ouest sont lancées. Sa mise en service ne devrait pas avoir lieu avant 2020 mais Nicolas Samsøen, directeur général de l'Epamsa, ne cache pas son espoir que la liaison Mantes-La Défense soit réalisée bien avant.

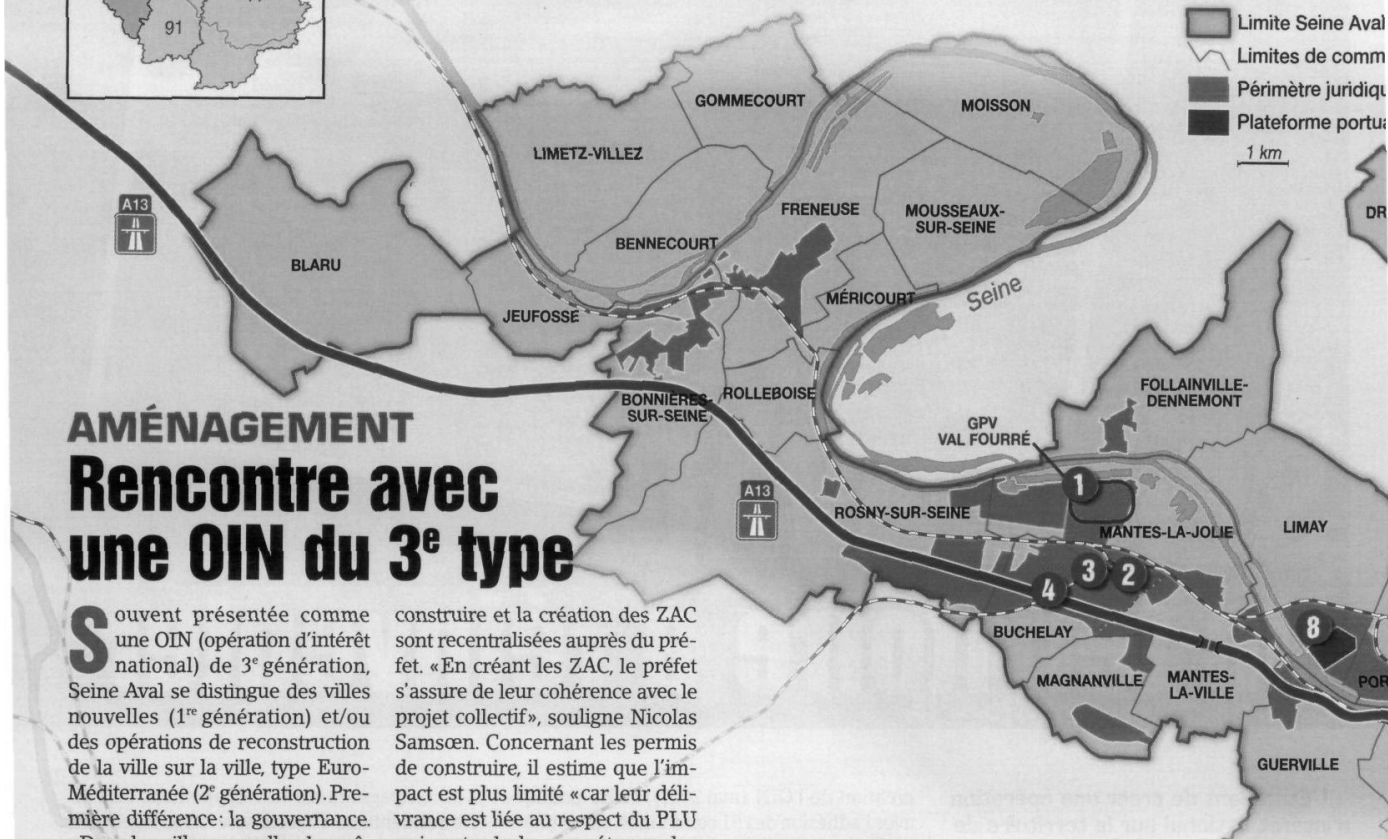
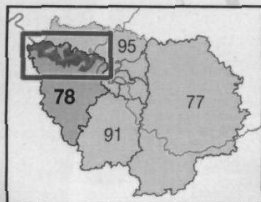
Enfin, lors de la signature du protocole, Jean-Paul Huchon et Pierre Bédier ont annoncé qu'ils allaient allouer 200 millions d'euros à la tangentielle ouest entre Saint-Cyr et Achères. «Après les 30 glorieuses, puis 30 années difficiles, Seine Aval s'invente un nouvel avenir pour 30 années heureuses», espère Pierre Bédier.

NATHALIE MOUTARDE ■

REGIONS

SEINE AVAL

LES 51 COMMUNES: ACHÈRES • ANDRÉSY • AUBERGENVILLE • AULNAY-SUR-MAULDRE • BENNECOURT • BLARU • BONNIÈRES-SUR-SEINE • BOUAFLE • BRUEIL-EN-VEXIN • BUCHELAY • CARRIÈRES-SOUS-POISSY • CHANTELOUP-LES-VIGNES • CHAPET • CONFLANS-SAINTE-HONORINE • DROCOURT • ECQUEVILLE • EPÔNE • FRENEUSE • GARGENVILLE • GOMMECOURT • GUERVILLE • HARDRICOURT • JAMBVILLE • JEUFOSSE • JUZIERS • LIMAY • LIMETZ-VILLEZ • MAGNANVILLE • MANTES-LA-JOLIE • MANTES-LA-VILLE • MÉRICOURT • MEULAN • MÉZIÈRES-SUR-SEINE • MÉZY-SUR-SEINE • MOISSON • MOUSSEUX-SUR-SEINE • LES MUREAUX • NÉZEL • OINVILLE-SUR-MONTCIENT • ORGEVAL • POISSY • PORCHEVILLE • ROLLEBOISE • ROSNY-SUR-SEINE • TESSANCOURT-SUR-AUBETTE • TRIEL-SUR-SEINE • VAUX-SUR-SEINE • VERNEUIL-SUR-SEINE • VERNUILLET.



AMÉNAGEMENT Rencontre avec une OIN du 3^e type

Souvent présentée comme une OIN (opération d'intérêt national) de 3^e génération, Seine Aval se distingue des villes nouvelles (1^{re} génération) et/ou des opérations de reconstruction de la ville sur la ville, type Euro-Méditerranée (2^e génération). Première différence: la gouvernance. «Dans les villes nouvelles, le maître d'ouvrage, l'Etat, était extrêmement puissant alors que dans notre cas, la maîtrise d'ouvrage est collective», explique Nicolas Samsøen, directeur général de l'Epamsa.

Le comité de pilotage, qui constitue l'assemblée générale des acteurs publics de l'OIN, réunit les 51 maires, les présidents d'intercommunalité, le conseil général, le conseil régional et l'Etat, au moins une fois l'an. Il est l'instance d'élaboration du consensus collectif et de choix des principes et stratégies d'intervention.

Peau de léopard. Autre caractéristique: le périmètre juridique, dit «en peau de léopard» est plus restreint que le périmètre de projet alors qu'ils coïncident dans les OIN précédentes. Sur Seine Aval, il englobe 4000 ha, soit 10% du territoire. L'instauration d'un tel périmètre signifie concrètement que la délivrance des permis de

construire et la création des ZAC sont recentralisées auprès du préfet. «En créant les ZAC, le préfet s'assure de leur cohérence avec le projet collectif», souligne Nicolas Samsøen. Concernant les permis de construire, il estime que l'impact est plus limité «car leur délivrance est liée au respect du PLU qui reste de la compétence des communes».

Dernière spécificité: dans les OIN de 3^e génération, les EPA (établissements publics d'aménagement), dans leur rôle d'aménageur, interviennent de façon privilégiée mais pas exclusive dans le périmètre juridique. Les communes peuvent, si elles le souhaitent, faire appel à un autre opérateur. «Lorsque l'Epamsa assure la maîtrise d'ouvrage d'une opération, précise Nicolas Samsøen, il en porte aussi le risque financier», ce qui témoigne de l'implication de l'Etat, qui se veut «co-actionnaire du développement».

Pour mener à bien sa mission, l'Epamsa s'appuie sur l'Etablissement public foncier des Yvelines, qui procède aux acquisitions foncières. «Au-delà des différences, dire OIN de 3^e génération, c'est aussi assumer une filiation et l'ambition qui va avec», conclut Nicolas Samsøen. ■

Les principaux projets

3 MANTES-INNOVAPARC. En bordure de l'A13, 30 ha sont destinés à l'accueil d'activités tertiaires et high-tech (extension prévue de 15 ha). Le plan guide a été confié à Bruno Fortier. Premier programme (10000 m² dont 5000 m² pour une pépinière d'entreprises) réalisé par Semiic.

Architecte: Paul Chemetov.

4 LE PÉAGE DE BUCHELAY. La localisation du péage de Buchelay sur l'A13 et l'absence d'échangeur à l'ouest de ce péage jusqu'à Bonnières entraînent une saturation de la RN13 – les automobilistes l'empruntant pour ne pas avoir à payer l'autoroute – et empêchent le développement de l'ouest du Mantois. La création d'un échangeur entre Buchelay et Rosny, à 2 km à l'ouest du péage actuel, est à l'étude. Deux hypothèses sont envisagées: déplacement du péage de Buchelay au-delà de l'échangeur

de Bonnières avec création d'un péage au tarif kilométrique à la sortie de Bonnières ou maintien du péage de Buchelay avec un système d'abonnement pour les usagers du nouvel échangeur. 45 millions d'euros sont prévus pour que l'opération soit financièrement neutre pour la SAPN.

5 LA REFONTE DE L'USINE SEINE AVAL. Le Siaap prévoit une mise aux normes européennes de la station d'épuration d'Achères (également située sur Saint-Germain-en-Laye et Maisons-Lafitte). Lors du débat public, fin 2007, les riverains ont contesté la capacité de la future station. Un projet d'environ 1 milliard d'euros.

6 LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT À L'ÉTUDE. Six secteurs font l'objet d'études menées conjointement par l'Epamsa et les communes concernées.

1 Le pôle nautique de Mantes-la-Jolie

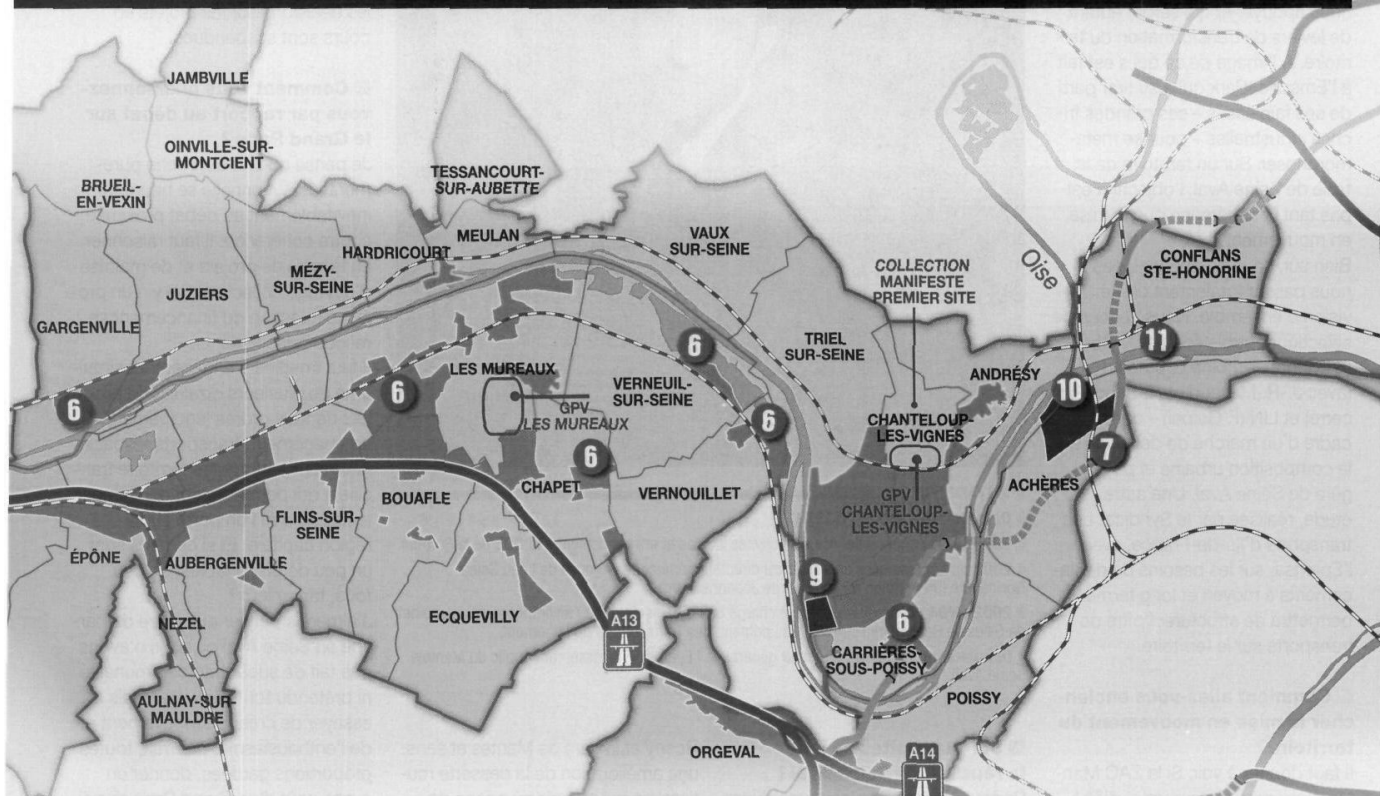


Construit à l'emplacement des anciennes tours Degas, le pôle nautique symbolise le renouveau du Val Fourré. Il se compose d'un espace aquatique et d'une annexe, reliés par un parvis de 1 000 m². Maître d'ouvrage: communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines; architectes: agence Search (Caroline Barat et Thomas Dubuisson); surface: 5 272 m² Shon; coût global: 23 millions d'euros (dont aménagements extérieurs); livraison: décembre 2009.

2 ZAC Mantes Université-Ilot ENM



Le 1^{er} lot de la ZAC Mantes Université, dit îlot ENM car situé à côté de l'Ecole nationale de musique de Mantes-la-Jolie, à 800 m du reste de l'opération, a été attribué à Vinci Immobilier/Interconstruction associé aux architectes Christian Hauvette et Thierry Melot (agence Ama). Le programme (25 000 m² Shon) comprend 260 logements, 3 000 m² de bureaux, 1 000 m² de commerces en pied d'immeuble et une crèche. Premières livraisons fin 2009.



- Gargenville: sur l'ancien site Porcher (6,7 ha), la création d'un quartier résidentiel est envisagée. Bureau d'études: ACT Consultants (Julien Langé) avec Marion Talagrand.
- Les Mureaux: le Profil, friche industrielle de 6 ha en entrée de ville, pourrait accueillir des équipements publics et des activités commerciales. Bureau d'études: Claude Huertas
- Chapet: la commune envisage, sur 21 ha, à l'est du village, une extension modérée et maîtrisée de son territoire. Bureau d'études: Alexandre Bouton
- Verneuil-sur-Seine: projet de création d'un quartier résidentiel sur 7 ha en bordure de Seine.
- Vernouillet: projet urbain en bord de Seine pour recoudre ce secteur de la ville avec le centre ancien avec, en 1^{re} phase, le renouveau de la friche Eternit.

- Carrières-sous-Poissy: il s'agit de relier les deux morceaux de ville séparés par une bande de terres agricoles traversée par la RD190 (99 ha concernés). Six équipes ont été choisies dans le cadre d'un marché de définition: AUC (D.Klouche), X. Lauzeral, V. Marniquet, N. Michelin, TER, Trevelo & Viger-Kohler. Dans plusieurs mois, l'Epamsa lancera les études sur deux grands secteurs: la boucle de Chanteloup et l'ouest du Mantois.

7 PROJET DE BOUCLAGE DE L'A104 (FRANCIENNE) ENTRE ORGEVAL ET MÉRY-SUR-OISE. Un tracé (22 km) a été retenu à l'issue du débat public en 2006. Ce projet de 1,8 milliard n'est pas financé (le recours au péage a été exclu) et la

région, dans le projet de schéma directeur, s'est prononcé contre.

8 9 10 PROJETS PORTUAIRES. Entre Port 2000 et le futur débouché du canal Seine-Nord, Seine Aval peut devenir un lieu portuaire majeur. Le Port autonome de Paris prévoit l'extension, sur 20 ha, du port de Limay (120 ha) et deux nouveaux ports: à court terme, à Triel-sur-Seine (30 ha) et, à long terme, à Achères (120 ha), à la confluence de la Seine et de l'Oise.

11 MUSÉE DE LA BATELLERIE, ACTUELLEMENT DANS LE CHÂTEAU DU PRIEURÉ (CONFLANS). Repenser un projet muséal mettant en valeur Conflans, capitale de la batellerie et porte d'entrée de Seine Aval.

ET AUSSI... LA TANGENTIELLE OUEST. Ce projet de liaison en tram-train entre Saint-Cyr-l'École et Achères avec une branche vers la gare RER de Saint-Germain-en-Laye, empruntera en partie la grande ceinture ferroviaire ouest. Coût: 200 millions. Mise en service: 2015-2017.

NOUVEAU PONT À ACHÈRES, CRÉATION D'UN BARREAU RD30-RD190. La requalification à 2x2 voies en boulevard urbain de la RD190 est prévue entre le nouveau pont de Triel et le pont de Poissy.

C13-F13. Projet de liaison routière rapide de l'A13 (Epône) vers Cergy-Pontoise (maître d'ouvrage: conseil général).